

◀ FPMA CERTIFIÉ-E-S/AGREGÉ-E-S DES 13 & 14 JUIN 2018 ▶

## DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION 59/62

Mesdames et messieurs membres de la  
FPMA,

Cette réunion a lieu dans un contexte difficile où nombre de nos collègues subissent de plus en plus de pressions hiérarchiques avec la mise en place du protocole PPCR, mais aussi sociétales, suite aux « réformes » du baccalauréat, de l'orientation et aux attaques contre les fonctionnaires (suppressions de postes, menaces sur les statuts et la pérennité des services avec le plan Action Publique 2022). La souffrance au travail augmente et, dans ce cadre, la possibilité du droit à la mobilité choisie doit devenir une réalité pour toutes et tous les collègues.

Pour SUD éducation, nous sommes toujours dans une logique d'austérité qui n'améliorera ni les conditions d'apprentissages des élèves, ni les conditions de travail des personnels. Cette austérité s'accompagne de mesures qui poursuivent le travail de sape de démantèlement du service public d'éducation pour faire plus de place au marché et au privé. Le parallèle avec les autres services publics démantelés telle que la SNCF peut être fait et est éclairant sur les volontés réelles de nos gouvernant-es.

Sous le doux nom « **d'Action publique 2022** » le gouvernement a annoncé récemment un plan de dynamitage de la Fonction publique : plan de départs volontaires, suppressions de postes, recours accru aux contractuel-le-s, maintien du gel des salaires, rémunération au mérite, remise en cause du statut et du régime de retraite... Au mépris pour les fonctionnaires, s'ajoute une volonté de brader les services publics qui sont pourtant le bien commun de la population et permettent d'organiser la solidarité.

Pas moins de 120 000 suppressions de postes prévues dont 50 000 dans la Fonction publique d'État cela n'épargnera pas l'Éducation Nationale. Ainsi, les postes ouverts pour les concours du second degré sont en baisse : 35% de postes en moins en 2018 par rapport à 2017 ! Dans le même temps, la réforme du lycée, et bientôt celle du lycée professionnel, vont elles aussi entraîner la suppression de plusieurs milliers de postes. Dans les établissements cela se traduit comme toujours par des hausses d'effectifs, des dédoublements supprimés, des options qui ne sont plus financées.

**SUD éducation revendique des créations de postes à hauteur des besoins et la baisse des effectifs par classe.**

Le gouvernement annonce aussi un dynamitage en règle des commissions administratives paritaires pour les vider de leurs attributions.

Les mutations barémées seraient remplacées par une mobilité sur profil, avec une gestion directe par les ressources humaines. Pour le second degré, cela renforcerait de manière inédite le pouvoir des chefs d'établissement et aggraverait les inégalités territoriales déjà à l'œuvre, en renforçant la désertification de certains territoires moins attractifs pour les personnels. Pour la promotion, le projet ministériel prévoit un renforcement des critères de mérite. L'intervention de la CAP se limiterait à l'examen des critères collectifs d'avancement, qui devront mieux prendre en compte la « valeur professionnelle » des agents. La CAP n'examinerait donc plus les promotions elles-mêmes, mais devrait se contenter de prendre connaissance de la liste des agents promus selon ces critères. Encore une fois, la CAP est vidée de sa marge de manœuvre, entièrement transférée aux ressources humaines et donc à l'arbitraire managérial, déjà largement avancé avec PPCR.

Il ne s'agit pas pour SUD Éducation d'idéaliser un paritarisme dont on connaît les limites et la fonction en terme d'intégration du syndicalisme à l'appareil administratif. Mais derrière les compétences des CAP, ce sont bien les droits de toutes et tous qui sont ici menacés. En effet, en vidant les CAP de leurs compétences, il s'agit pour le ministre de faire sauter les verrous en ce qui concerne un certain nombre de droits collectifs, et de renforcer la gestion managériale des carrières.

**SUD éducation refuse ce projet de destruction du paritarisme. À l'opposé de cette école et de cette fonction publique de la concurrence et de la compétition entre personnels, SUD éducation revendique un service public garant des droits des personnels, et fondé sur la coopération entre pairs et l'horizontalité des prises de décisions.**

**La précarisation** s'accroît également à grands pas dans l'Éducation nationale avec l'embauche de centaines d'enseignant-e-s contractuel-le-s qui se retrouvent sans formation dans les établissements scolaires.

Les personnels AVS/AESH dont les contrats sont pour la grande majorité très courts, perçoivent quant à eux un salaire dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

En réseau d'éducation prioritaire, à la différence des autres personnels, les assistants d'éducation ne perçoivent toujours pas la prime REP. Ils sont pourtant sur le terrain, en contact permanent avec les élèves et les familles.

Le plan «Action publique 2022» prévoit d'ailleurs de «réfléchir aux voies d'accès à la fonction publique sans toucher au statut» mais en utilisant d'autres voies d'intégration que le concours et notamment un recours accru aux contractuel-le-s. Alors qu'une personne sur quatre est déjà en CDD, CDI ou CUI dans l'Éducation Nationale (sans même parler de la multiplication des services civiques sur des missions de soutien scolaire dans les établissements), la multiplication des contrats au détriment du statut de fonctionnaire est déjà une attaque directe contre le statut.

**Pour SUD éducation, le statut de fonctionnaire doit être la norme d'emploi dans la Fonction publique. Nous revendiquons la titularisation de toutes et tous les précaires, sans condition de concours, ni de nationalité.**

La FPMA qui s'ouvre aujourd'hui a pour objectif de traiter le mouvement des personnels des lycées et collèges de l'académie de Lille, de fixer les affectations et de couvrir les postes. Dans ce contexte, c'est dire si l'affectation des collègues selon leurs vœux est un élément prédominant

dans leurs conditions de travail et leur épanouissement professionnel. Malheureusement, le mouvement intra-académique dans l'académie de Lille a été une nouvelle fois marqué par plusieurs dispositions qui vont à l'encontre des revendications de SUD éducation. En effet, pour nous, l'école n'est pas une entreprise et l'éducation n'est pas une marchandise. Les affectations doivent s'opérer pour garantir à tou-te-s de bonnes conditions de travail et un respect de l'égalité de traitement. C'est loin d'être toujours le cas...

1/ L'administration continue d'attribuer une bonification conséquente pour les personnels, sur avis de la hiérarchie, soit disant pour favoriser l'arrivée des collègues sur un poste dit "difficile". Le simple fait d'augmenter la place du pouvoir hiérarchique dans le mouvement n'est pas acceptable pour SUD éducation. De plus ces bonifications sont le plus souvent utilisées par les collègues de manière géographique et non par réelle volonté d'intégrer le dispositif REP ou REP +. Pour encourager les collègues à travailler dans ces établissements, il faut améliorer significativement les conditions de travail, encore plus que dans les autres établissements... notamment par des réductions horaire conséquentes !

2/ Les suppressions de postes touchent toujours des collègues alors que SUD éducation revendique que leur service soit complété en allégeant celui des collègues de la même discipline et/ou en diminuant les effectifs par classe.

3/ Des postes bloqués par les affectations de stagiaires pénalisent des collègues ; SUD éducation rappelle sa revendication de l'affectation stagiaire/tuteur-riche sous la forme, pour un-e certifié-e, de 6h/12h sur le même poste. SUD éducation revendique d'être associé à l'affectation des stagiaires comme cela se fait dans de nombreuses autres académies.

4/ Les bonifications pour les vœux des agrégé-es en lycée introduisent toujours une hiérarchisation et une compétition entre collègues. Nous rappelons que SUD éducation défend le corps unique, a minima sur la base horaire et le salaire d'un-e agrégé-e, et est donc opposé à cette bonification qui ne produit même pas les effets escomptés.

5/ Nous demandons de nouveau à être associés à l'affectation des TZR via l'établissement, début juillet et fin août, des réunions dites « phases d'ajustement ». Ce sont les collègues titulaires dont les risques quant à leurs conditions de travail sont les plus élevés.

**Pour finir, SUD éducation Nord-Pas-de-Calais ne peut terminer sa déclaration sans rappeler une nouvelle fois que le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics, les réductions de droit et les cadeaux aux patrons et actionnaires font de l'école une priorité bien illusoire. Contre ces attaques et les dominations qu'elles perpétuent, SUD éducation oppose la solidarité au chacun pour soi et appelle l'ensemble des personnels, de la maternelle à l'université, dans une dynamique de convergence.**

**SUD éducation, syndicat inter catégoriel et résolument interprofessionnel par son investissement dans son union syndicale Solidaires, continue à mener la lutte pour la défense de l'emploi, des salaires, des services publics et des conquêtes sociales au sens large.**